



Montréal, le 21 juillet 2016

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Rectifications sur des questions de sécurité abordées lors de la séance du 13 juillet 2016 à 13h

Madame,

Dans le cadre de la deuxième partie des audiences portant sur notre projet de site de stockage et regazéification de GNL qui s'est déroulée à Bécancour le 13 juillet dernier, certaines allégations ont été évoquées par le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain en lien avec la sécurité de notre projet.

Gaz Métro Solutions Énergie (GMSÉ) souhaite apporter des rectifications suite à l'intervention qui portait plus précisément sur le déplacement d'un nuage de gaz aux limites de notre terrain et qui aurait le potentiel de migrer à l'extérieur des limites de celui-ci.

D'abord, il importe de rappeler que le gaz naturel n'est pas toxique. Il s'agit d'une des sources d'énergie les plus sécuritaires qui soient. Pour passer de l'état gazeux à l'état liquide, le gaz naturel est refroidi à -162°C . Le gaz naturel liquéfié est un liquide transparent, inodore, non corrosif, qui ne se dilue pas dans l'eau et qui ne s'enflamme pas.

Tel que mentionné lors de la présentation de notre projet, les installations et tous les équipements du réservoir de GMSÉ respecteront le code CSA Z276-15 sur la production, le stockage et la manipulation de GNL. Cette norme implique le maintien des zones d'exclusion à l'intérieur des limites de propriété du projet.

Dans l'éventualité où il y aurait formation d'un nuage de gaz sur le site, les critères que nous avons utilisés afin de mettre en place les mesures de prévention et de mitigation proviennent du logiciel Phast, un outil reconnu mondialement pour l'analyse de risques technologiques, et notamment pour évaluer la dispersion d'une fuite en phase liquide ou gazeuse.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que le fait d'augmenter la vitesse du vent pour calculer la distance de dispersion d'un nuage de gaz naturel a pour conséquence d'en réduire les risques en facilitant la dispersion du gaz, contrairement à ce qui a été évoqué lors des audiences. À faible vitesse de vent, le nuage se déplace plus lentement et conserve plus longtemps ses caractéristiques d'inflammabilité. C'est ce scénario plus conservateur qui a donc été utilisé lors de nos modélisations.



Pour cette raison, les conséquences du scénario normalisé évaluées dans le cadre de notre projet ont été faites avec une vitesse de vent de 1,5 m/s et une grande stabilité atmosphérique, soit des conditions défavorables à la dispersion d'un nuage.

Les conditions météorologiques prescrites par le Code CSA Z276-15 ont toutefois été retenues si celles-ci produisent des conséquences plus importantes. C'est d'ailleurs le cas des scénarios alternatifs basés sur l'application du Code CSA Z276-15 en ce qui concerne l'établissement des zones d'exclusion thermiques.

A cet égard, GMSÉ a appliqué une vitesse de vent plus élevée et de l'ordre de 4,7 m/s en ce qui a trait à la définition de la zone d'impact de la flamme en cas de feu de nappe (déversement de GNL vers la fosse déportée).

Finalement, nous tenons aussi à souligner que les distances de dispersion d'un nuage de gaz provenant de notre projet ne peuvent être comparées à celles de l'entreprise Servitank, aussi située dans le parc industriel et portuaire de Bécancour.

Les substances utilisées par l'entreprise Servitank, soit principalement le méthanol et le benzène, n'ont pas les mêmes caractéristiques physico-chimiques que le gaz naturel composé de méthane qui sera utilisé par GMSÉ. Conséquemment, le calcul des rayons d'impact des deux projets et les distances évaluées dans l'éventualité de la formation de nuages de gaz n'ont pas à considérer les mêmes critères.

En espérant que ces rectifications s'avéreront utiles à la Commission et à la bonne compréhension des citoyens, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'D' followed by a smaller 'S' and 'P'.

David St-Pierre
Directeur, Projets majeurs GNL
Gaz Métro Solutions Énergie